Coordonnées de l'expéditeur à renseigner avant expédition



Les avantages d'un réseau de soins national



Un ensemble de services inclus dans votre contrat de complémentaire santé pour vous aider à optimiser vos choix santé.

Sélectionner

Trouvez les professionnels recommandés ou les meilleurs établissements de santé.

Dépenser moins

Bénéficiez du tiers payant, de soins et d'équipements de qualité à tarifs négociés auprès de plus de 8500 praticiens.

• Être conseillé

Bénéficiez de notre expertise pour être accompagné dans votre parcours de santé.

- Avant une hospitalisation, obtenir un deuxième avis
- **Téléconsultation**: consultation rapide en vidéo 24/7 avec un médecin généraliste ou spécialiste, autant que nécessaire, sans frais,
- Préserver votre santé mentale avec « Bien dans ma tête » : grâce à un accompagnement complet, retrouvez un bon équilibre mental et émotionnel.

Des services

- Nos conseillers à votre disposition 6 jours sur 7 par téléphone ou à l'accueil,
- Nos remboursements rapides,
- Le tiers payant pour vous éviter d'avancer vos frais de santé,
- Notre accompagnement individualisé,
- Nos applis mobiles.

Pour nous transmettre les coordonnées de votre filleul · e :

- Retournez-nous la carte réponse jointe,
- Ou venez nous voir:



- à notre siège social à Redon 13 rue des Douves : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ou le samedi de 9h à 12h.



- à notre agence à Rennes 6 rue de l'Alma: du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45.

Adhérez à notre mutuelle. c'est très facile, on vous accompagne.

02 99 72 13 00 mutuellepaysdevilaine@mpv.cimut.fr









Prénom . Adresse Code postal. Commune Téléphone fixe... Portable. Mail obligatoire..

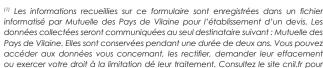
avant la transmission de ses coordonnées ci-dessous.

rénom	 	
dresse	 	

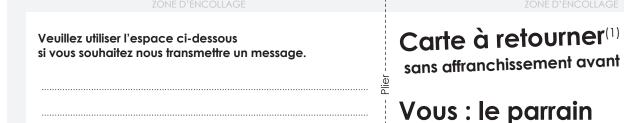
Code postal. Commune

Portable.

Mail obligatoire...



plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : dpd@mpv.cimut.fr 13 rue des Douves à Redon, 02 99 72 13 00.



Parrainez dès à présent et jusqu'au 30 septembre 2026

Comment ça se passe?

Nous contactons votre proche de votre part et lui transmettons une proposition de mutuelle personnalisée

Votre proche souscrit sa mutuelle

à la Mutuelle des Pays de Vilaine

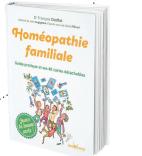
Adhérent de la Mutuelle des Pays de Vilaine, vous avez la gentillesse de nous transmettre les coordonnées d'un proche à qui vous souhaitez recommander notre mutuelle

Vous, parrain, recevez en remerciement un cadeau d'une valeur de 30 €.

Votre proche. désormais mutualiste, reçoit aussi un cadeau d'une valeur de 30 €.







Rèalement du parrainage disponible sur www.mutuellepaysdevilaine.fr